

Séance du 8 février 2023

L'an deux mil vingt-trois le 8 février à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Marie Catherine GRZELCZYK, Maire.

Étaient présents : Mme GRZELCZYK, maire
Mmes DESDOUITILS, SIMEUR, M. JURADO, adjoints
Mmes GARRO, FOUQUÉ, , LEFRANCOIS, LE MOINE, OUCHA
MM. ALLASSAN, AUTEM, GRANCHER, LEMAIRE, conseillers.

Absents : M. LECARPENTIER (pouvoir à M. GRANCHER)

A été nommé secrétaire : Mme GARRO

Appel nominal

Désignation du secrétaire de séance

Approbation des procès-verbaux des Conseil Municipaux précédents : à l'unanimité

1. Finances : tarifs de cantine – fixation d'un tarif exceptionnel

le Conseil Municipal décide, à 12 voix pour, entérine le principe d'un tarif exceptionnel de 7 €uros pour la restauration scolaire pour toute situation exceptionnelle (inscription le jour même ou ne respectant pas le délai).

2. Finances : nomenclature M57 - fongibilité des crédits

le Conseil Municipal à l'unanimité entérine le principe de fongibilité des crédits dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

3. Travaux – Pôle Service aux Habitants – avenant n° 1 lot n° 1 Gros Œuvre

le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 pour une plus-value de tel qu'énoncé ci-dessous (moins-value pour borne escamotable pour un montant de 2 535,00 € HT et plus-value pour les finitions des encadrements des menuiseries extérieures par rejointoiement et enduit ton pierre pour un montant de 2 979,60 € HT, travaux supplémentaires chiffrés dans le devis n° DC230063 en date du 2 février 2023 de l'entreprise PH Services) soit un total de moins-value/plus-value de 444,60 € HT, soit 533,52 € TTC.

Lot	Entreprise	Montant HT Initial	Avenant n° 1	Nouveau montant	Variation
1	PH SERVICES	60 177,00 €	444,60 €	60 621,60 €	+ 0,738 %
T.V.A. 20,00 %		12 035,40 €	88,92 €	12 124,32 €	
TOTALS T.T.C.		72 212,40 €	533,52 €	72 745,92 €	

- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget 2023.

4. **Travaux – Pôle Service aux Habitants – avenant n° 1 lot n° 4 Couverture**

le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 concernant une plus-value pour la fourniture et pose d'une couverture en zinc pour un montant de 1 813,30 € HT, chiffrés dans le devis n° 121386 en date du 20 janvier 2023.

Lot	Entreprise	Montant HT Initial	Avenant n° 1	Nouveau montant	Variation
4	SAS DUFOUR	13 995,97 €	1 813,30 €	15 809,27 €	+ 12,95 %
T.V.A. 20,00 %		2 799,19 €	362,66 €	3 161,85 €	
TOTAUX T.T.C.		16 795,16 €	2 175,96 €	18 971,12 €	

- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget 2023.

5. **Travaux – Projet gymnase – choix du scénario**

L'analyse des rapports d'investigations préalables, dont copie est jointe en annexe, fait ressortir que les scénarios consistant en une réhabilitation de l'existant avec une éventuelle extension s'avèreraient des solutions très coûteuses, peu pertinentes par rapport au coût d'une reconstruction totale.

Mme le Maire propose à l'assemblée délibérante de poursuivre avec l'AMO les études de faisabilité plutôt vers une reconstruction à neuf du gymnase, prenant en compte des dimensions normées avec des locaux annexes répondant au mieux aux besoins des usagers futurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ré-examiner lors d'une prochaine séance un projet affiné et chiffré dans le détail.

6. **Travaux – Projet aménagement des abords de l'église**

Mme le Maire informe de son souhait d'entreprendre des travaux pour l'accessibilité PMR vers l'église et la maison des associations. Elle demande au conseil d'approuver le principe d'un tel aménagement et d'en confier l'étude au cabinet Craquelin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Entérine la proposition de Mme le Maire
- Dit que le dossier sera examiné ultérieurement en fonction d'une étude chiffrée à recevoir.

7. **Travaux : projet de vidéoprotection urbaine - lancement de la consultation phase 1 – demande de subventions**

Mme le Maire rappelle le projet de vidéoprotection urbaine proposé par la société Ambre Domotique et Informatique SAS. Elle indique que ce projet se décomposera en 3 phases pour une dépense totale estimée à **122 119,40 € hors taxes**, pouvant être subventionnée par l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL, et par le Département de la Seine Maritime.

Elle indique que la **phase 1** peut être réalisée en 2023, pour un montant de 58 538,00 € hors taxes. Elle demande au Conseil Municipal de valider l'ensemble du projet et notamment la phase n° 1 et de l'autoriser à solliciter les subventions y afférentes.

Le budget prévisionnel s'établit comme suit :

VIDEOPROTECTION - Phase 1				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant HT
Honoraires de maîtrise d'œuvre	5 400,00	DETR 2023	30%	17 561,40
Caméras	2 900,00	DSIL 2023	30%	17 561,40
Main d'œuvre	2 300,00	Département de Seine Maritime	20%	11 707,60
Génie civil	9 500,00			
Matériel réseau	3 300,00			
Enregistrement	7 200,00			
Poste consultation, gestion, extraction (CSU)	3 400,00			
Liaisons et coffrets électriques	22 188,00			
Autres (DOE, études d'exécution)	2 350,00	Autofinancement		11 707,60
TOTAL HT prévisionnel	58 538,00			58 538,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 13 voix pour et 1 abstention,

- Décide la mise en place du projet de vidéoprotection urbaine ;
- Autorise Mme le Maire à lancer la consultation des entreprises pour la phase 1 et à signer tous documents y afférents ;
- Autorise Mme le Maire à solliciter les subventions auprès des financeurs potentiels.

8. Personnel – fixation du taux de promotion de grade

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir les taux de promotion de chaque grade d'avancement tels que prévus sur le tableau ci-dessous.

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Taux en %
A	Attachés territoriaux	Attaché territorial	100
B	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur territorial	100
		Rédacteur territorial principal	100
C	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial	100
		Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	100
	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial	100
		Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	100
	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint territorial d'animation	100
		Adjoint territorial d'animation principal 2 ^{ème} classe	100

	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	100
		Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	100

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- la **suppression** d'1 emploi d'adjoint technique, à temps non complet pour 31,09/35^{ème} ;
- la **création** d'1 emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, à temps non complet pour 31,09/35^{ème} ;
- la **suppression** d'1 emploi d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles, à temps non complet pour 26,15/35^{ème} ;
- la **création** d'1 emploi d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles, à temps non complet pour 26,15/35^{ème} ;
- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} mars 2023.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article(s) 6411 et autres y afférents.

9. *Personnel* – mise à jour du tableau des emplois

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} mars 2023.

	Ancien effectif	Nouvel effectif
Cadre d'emploi des Adjoints techniques		
Adjoint technique	5	4
Adjoint technique principal	0	1
Cadre d'emploi des ATSEM		
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	0
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	0	1

Questions diverses

Mme le Maire informe de la demande de Mme METEL, concernant un projet de servitude sur un chemin menant à sa propriété rue de la Randouerie.

Mme le Maire donne communication du budget 2023 de la CU LHSM.

M. ALLASSAN expose ses recherches de financements auprès de l'AFL (agence France locale) pour les futurs projets d'investissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.